



FICHE N°1

Nouveau propriétaire / Ancien propriétaire

Nouveau propriétaire :

1. Envoi d'une copie de l'attestation de l'acte d'achat
2. Remplir la déclaration de meublé de tourisme (CERFA 14004*4)

Un mail de confirmation de création de compte vous sera envoyé.

Vous pourrez vous connecter afin de mettre à jour votre compte suivant votre statut (loueur, non loueur...)

Ancien propriétaire :

Malheureusement nous ne traitons pas avec les offices notariés, c'est pour cela que vous nous demandons de nous retourner :

1. Une copie de l'attestation de l'acte de vente.

Sans ce document nous ne pouvons pas mettre à jour votre compte et vous restez responsable de la gestion de la taxe de séjour.

Merci d'adresser vos documents à :

ts@montvalezan.fr

Mairie de Montvalezan

Service Taxe de séjour

1, Place de la Mairie

Chef-Lieu

73 700 MONTVALEZAN

FICHE N°2

Comment créer son espace hébergeur

1 - Pour créer votre espace hébergeur, veuillez-vous rendre sur le site :

<https://taxedesejour.ofeaweb.fr/ts/montvalezan>

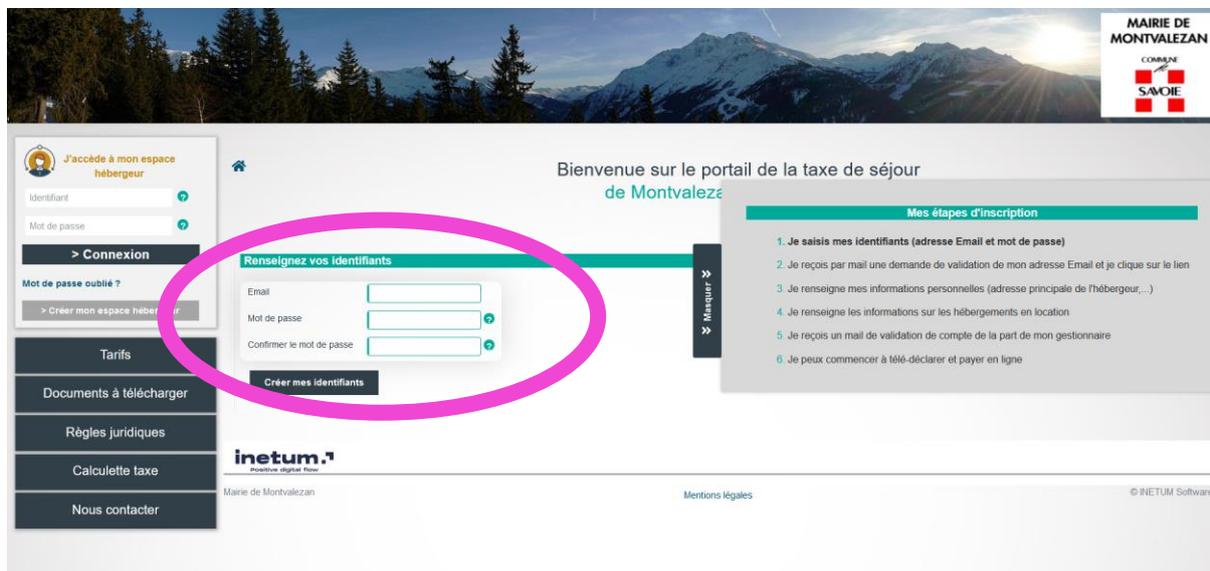


Puis cliquer sur **> Créer mon espace hébergeur**

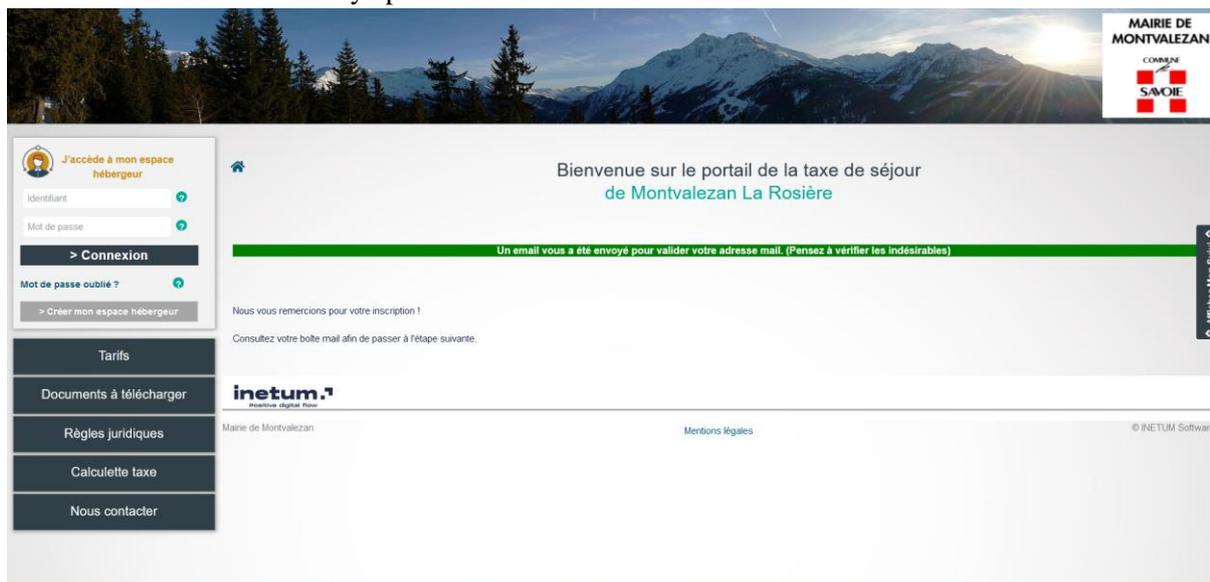
2 – Renseigner les champs :

- Email : votre adresse Email sera votre identifiant de connexion
- Mot de passe

Et cliquer sur **Créer mes identifiants**



3 – Un email vous a été envoyé pour valider votre adresse mail.



4 – Dans votre boîte mail, vous avez reçu un courriel de validation d’adresse mail



Taxe de séjour - Validation d'adresse mail

Taxe de séjour - Montvalezan <taxedesejour@ofeaweb.fr>
À : Vous

Bonjour,

Vous venez de faire une demande de création de compte sur notre site de Taxe de Séjour.

Afin de passer les étapes suivantes,

[Cliquez ici pour valider votre adresse mail.](#)

Si vous n'êtes pas le destinataire de ce message, veuillez ignorer ce mail.

Taxe de séjour - Montvalezan
http://mairie-montvalezan.fr
Amandine BOUCARD
Mairie
Chef Lieu - 1 Place de la Mairie
73700 MONTVALEZAN
Mairie de Montvalezan

← Répondre → Transférer

Cliquer sur le lien en bleu.

5 – Vous allez être redirigé sur une page internet qui ouvre votre espace hébergeur. Afin de continuer la création de ce dernier, merci de renseigner le maximum de champ sur vos informations personnelles.

Il est important de saisir votre « Type hébergeur » selon votre catégorie, à l'aide du menu déroulant.

Mon Compte

Monsieur Madame Société Autre Monsieur Madame

Nom de famille * [redacted] ?

Prénom [redacted] ?

Nom du propriétaire si différent [redacted] ?

Téléphone principal * [redacted] ?

Téléphone secondaire [redacted] ?

E-mail principal * [redacted] ?

E-mail secondaire [redacted] ?

Votre pays de résidence FRANCE ?

Votre ville de résidence * [redacted] ?

Code Postal * [redacted] ?
France uniquement

Votre adresse de résidence *
Numéro [redacted] ? Indice [redacted] ?
Nom de la rue [redacted] ?

Mes étapes d'inscription

- ✓ 1. Je saisis mes identifiants (adresse Email et mot de passe)
- ✓ 2. Je reçois par mail une demande de validation de mon adresse Email et je clique sur le lien
3. Je renseigne mes informations personnelles (adresse principale de l'hébergeur,...)
4. Je renseigne les informations sur les hébergements en location
5. Je reçois un mail de validation de compte de la part de mon gestionnaire
6. Je peux commencer à télé-déclarer et payer en ligne



E-mail secondaire

Votre pays de résidence FRANCE

Votre ville de résidence *

Code Postal *

France uniquement

Numéro Indice

Votre adresse de résidence *

Nom de la rue

Complément d'adresse 1

Complément d'adresse 2

Dont code postal étranger (ZIP code)

Langue de préférence

Type hébergeur * Hôte

- A SAISIR -
- Camping
- Hôte
- Loueur occasionnel
- Loueur professionnel
- Non Loueur
- Passé par agence
- Résidence de Tourisme
- Résidence hôtelière
- Tours Opérateurs
- Villages Vacances
- Loueur occasionnel

* Champs obligatoires

→ Suivant

Mes étapes d'inscription

- ✓ 1. Je saisis mes identifiants (adresse Email et mot de passe)
- ✓ 2. Je reçois par mail une demande de validation de mon adresse Email et je clique sur le lien
- 3. Je renseigne mes informations personnelles (adresse principale de l'hébergeur,...)
- 4. Je renseigne les informations sur les hébergements en location
- 5. Je reçois un mail de validation de compte de la part de mon gestionnaire
- 6. Je peux commencer à télé-déclarer et payer en ligne

Cliquer sur **→ Suivant**

6 – Renseigner les informations de votre hébergement en location

Commune* MONTVALEZAN

Numéro dans la rue

Indice de répétition

Nom de la rue

Nom de l'hébergement*

Etage

Batiment

Escalier

N° d'appartement

Nombre de pièces* 1

Catégorie* - A SAISIR -

Mes étapes d'inscription

- ✓ 1. Je saisis mes identifiants (adresse Email et mot de passe)
- ✓ 2. Je reçois par mail une demande de validation de mon adresse Email et je clique sur le lien
- ✓ 3. Je renseigne mes informations personnelles (adresse principale de l'hébergeur,...)
- ✓ 4. Je renseigne les informations sur les hébergements en location
- 5. Je reçois un mail de validation de compte de la part de mon gestionnaire
- 6. Je peux commencer à télé-déclarer et payer en ligne



Cliquer sur **Ajouter l'hébergement en location**

7 – Votre compte a été créé.

8 – Vérifier bien votre boîte mail, y compris les spams (indésirables), les jours suivant afin d’avoir le mail de validation de votre compte.



Taxe de séjour - Validation de votre compte

 Taxe de séjour - Montvalezan <taxedesejour@ofeaweb.fr>
À : Vous

Bonjour,

Votre compte a été validé par votre gestionnaire de la Taxe de séjour.

Vous pouvez maintenant créer vos déclarations.
[Cliquez ici pour vous reconnecter à l'application.](#)

Taxe de séjour - Montvalezan
<http://mairie-montvalezan.fr>
Amandine BOUCARD
Mairie
Chef Lieu - 1 Place de la Mairie
73700 MONTVALEZAN
Mairie de Montvalezan

[← Répondre](#) [→ Transférer](#)

FICHE N°3

Comment déclarer vos locations en direct

Vous louez votre hébergement à des touristes sans passer par un tiers (agence, tour opérateur, plateforme de réservation...), ce sont des locations en direct.

Vous devez vous connecter sur votre espace hébergeur via le site ci-dessous :

<https://taxedesejour.ofeaweb.fr/ts/montvalezan> ou depuis le site de la Mairie de Montvalezan

Pour rappel : votre identifiant est votre adresse mail, le mot de passe est créé par vos soins.

Si vous avez oublié votre mot de passe merci de cliquer sur « Mot de passe oublié ? » afin d'en générer un nouveau.

MAIRIE DE MONTVALEZAN
COMMUNE SAVOIE

MAIRIE DE MONTVALEZAN
COMMUNE SAVOIE

la Rosière
ESPACE SAN BERNARDO

Bienvenue sur le portail de la taxe de séjour
de Montvalezan La Rosière

Madame, Monsieur,

La taxe de séjour sert à financer le développement touristique au travers des actions de communication, de marketing, de promotion et de commercialisation de notre station ainsi que d'accueil et de fidélisation de la clientèle nationale et internationale.

Je vous rappelle que notre plateforme web « Taxe de Séjour Montvalezan » vous permet non seulement d'obtenir toutes les informations contractuelles, mais également d'effectuer déclarations et paiements en ligne.

Aussi, si en qualité de propriétaire d'un logement sur la station vous accueillez des vacanciers, je vous rappelle qu'il vous revient de percevoir cette taxe auprès de vos clients et de la reverser directement à la mairie de Montvalezan. Pour cela, nous vous proposons ce service de déclaration et de paiement en ligne qui selon votre souhait, vous permet de vous connecter à votre propre compte et d'effectuer facilement et rapidement vos transactions taxe de séjour.

Toutes les déclarations devront être effectuées mensuellement à compter du 1er janvier 2020.

Tous les paiements devront être effectués avant le 31 mai pour la saison d'hiver, et avant le 30 septembre pour la saison d'été.

Je vous souhaite par avance une excellente découverte de notre nouveau site et une bonne navigation !

MAIRIE DE MONTVALEZAN
COMMUNE SAVOIE

la Rosière
ESPACE SAN BERNARDO

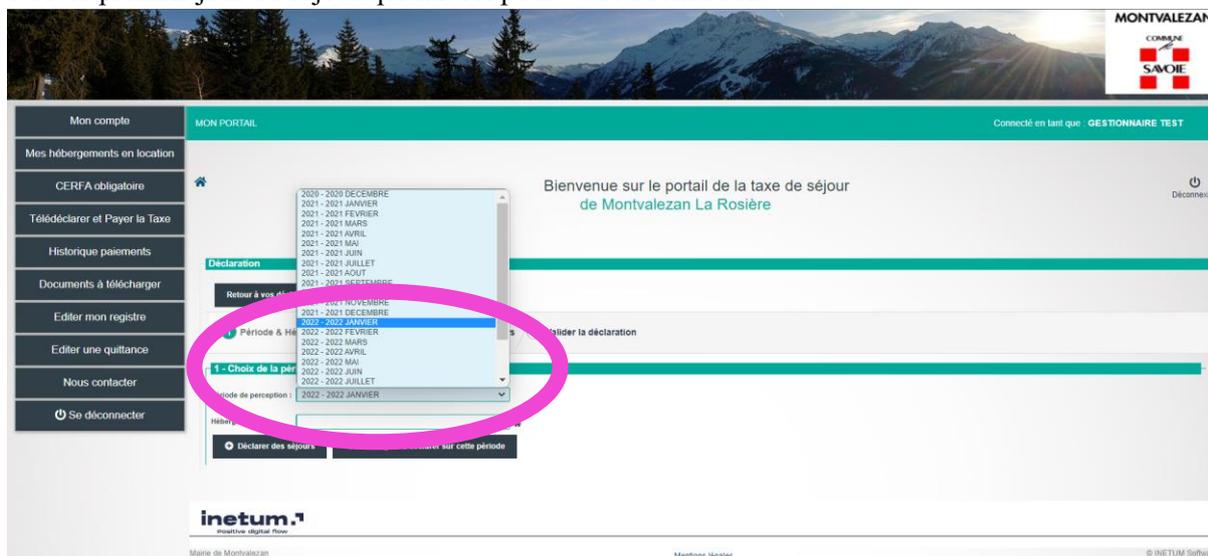


1 – Cliquer sur « Télédéclarer et Payer la Taxe »

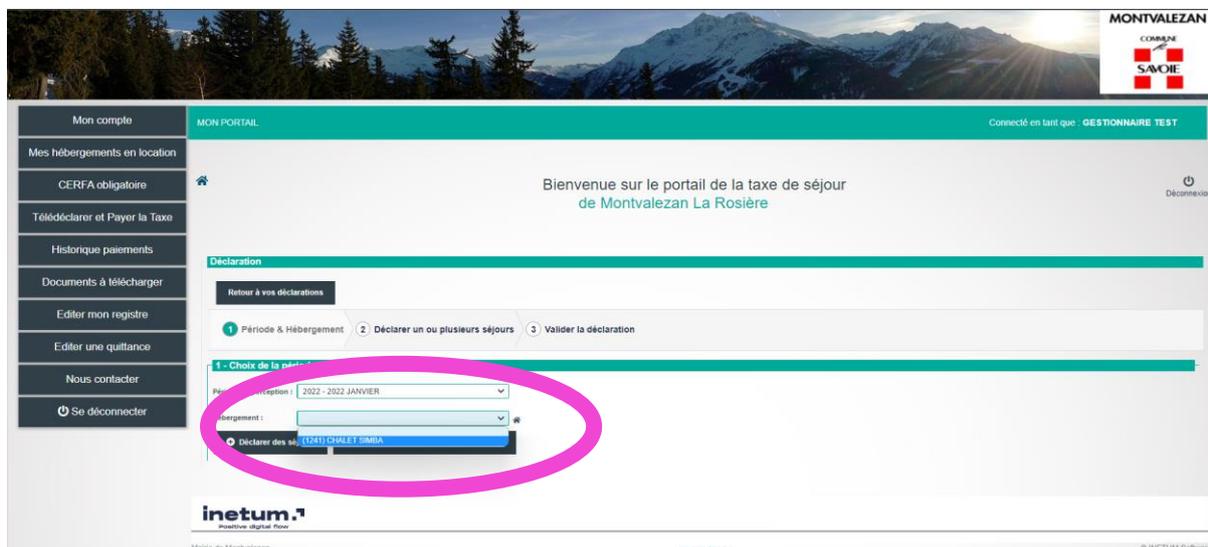
Mon Suivi / Mes Actions				
	Date limite Déclaration	Déclaration effectuée	Date limite Paiement	Paiement effectué
2020 DECEMBRE	31/12/2020	X	31/12/2021	X
2021 JANVIER	31/01/2021	X	31/01/2021	X
2021 FEVRIER	28/02/2021	X	28/02/2021	X
2021 MARS	31/03/2021	X	31/03/2021	X
2021 AVRIL	30/04/2021	X	30/04/2021	X
2021 MAI	31/05/2021	X	31/05/2021	X
2021 JUIN	30/06/2021	X	30/06/2021	X
2021 JUILLET	31/07/2021	X	31/07/2021	X
2021 AOUT	31/08/2021	X	31/08/2021	X
2021 SEPTEMBRE	30/09/2021	X	30/09/2021	X
2021 OCTOBRE	31/10/2021	X	31/10/2021	X
2021 NOVEMBRE	30/11/2021	X	30/11/2021	X
2021 DECEMBRE	31/12/2021	X	31/12/2021	X
2022 JANVIER	31/01/2022	X	31/01/2022	X
2022 FEVRIER	28/02/2022	X	28/02/2022	X

2 – Cliquer sur « Ajouter une déclaration »

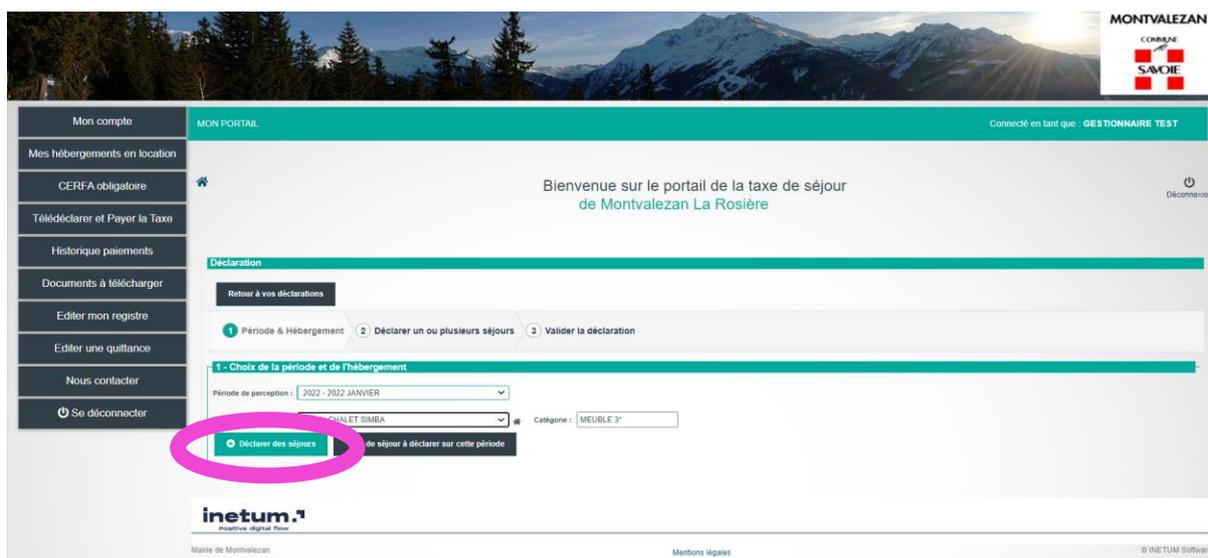
3 – Dans « Période de perception », choisir le mois. Attention si votre séjour chevauche deux mois, c'est le premier jour du séjour qui fait foi pour votre déclaration.



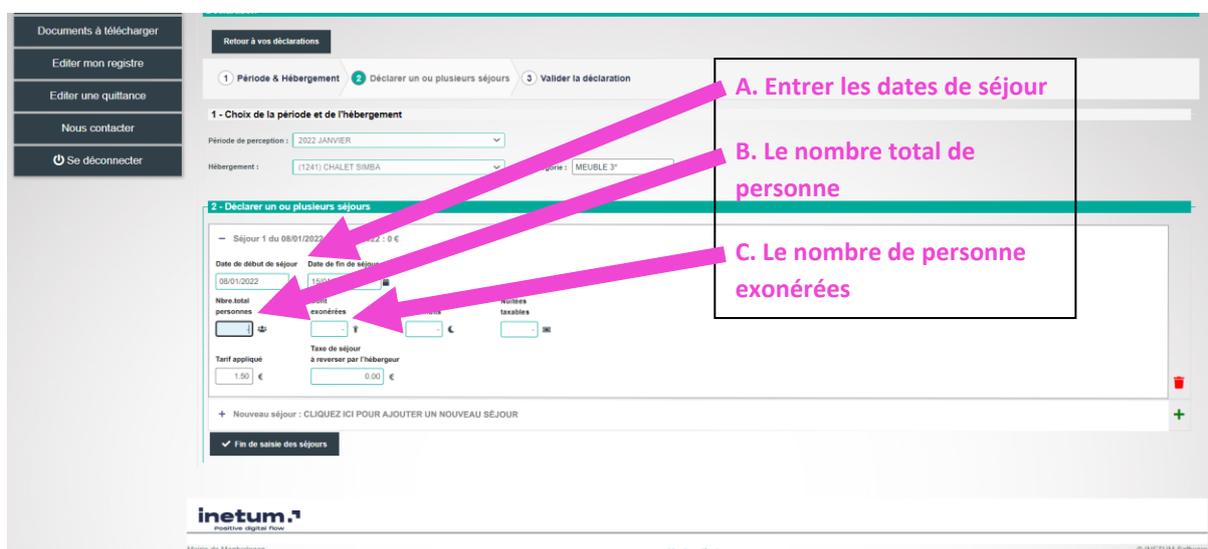
4 – Choisir votre hébergement (si vous en disposez de plusieurs)



5 – Une fois votre période de perception et votre hébergement sélectionné, cliquer sur **+ Déclarer des séjours**



6 – Renseigner les champs comme suit :





7 – Saisir le motif d'exonération. Pour mémoire, sont exonérées les personnes mineures (âgées de moins de 18 ans), les bénéficiaires d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire, les titulaires d'un contrat de travail employés dans la commune ainsi que les personnes occupant des locaux dont le loyer est inférieur à 1,00 € par semaine.

The screenshot shows the 'Déclarer un ou plusieurs séjours' step of the declaration process. The 'Motif d'exonération' dropdown is highlighted with a pink circle. The form displays the following details:

- Periode de perception: 2022 JANVIER
- Hébergement: (1241) CHALET SIMBA
- Catégorie: MEUBLE 3*
- Séjour 1 du 08/01/2022 au 15/01/2022 : 63 €
- Date de début de séjour: 08/01/2022
- Date de fin de séjour: 15/01/2022
- Nbre total personnes: 8
- Dont exonérées: 2
- Motif d'exonération: Mineurs
- Nbre nuits: 7
- Nuitées taxables: 42
- Tarif appliqué: 1,50 €
- Taxe de séjour à reverser par l'hébergeur: 63,00 €

8 – Si votre logement est classé, d'après les informations fournies, le calcul se fait automatiquement.

The screenshot shows the same form as above, but with a pink oval highlighting the '+ Nouveau séjour' button at the bottom. A pink arrow points downwards from this button, indicating the next step in the process.

Par ailleurs, vous pouvez déclarer un nouveau séjour pour le même mois de perception en cliquant sur **+ Nouveau séjour**.

9 – Cliquer sur « Fin de saisie des séjours »

Bienvenue sur le portail de la taxe de séjour de Montvalezan La Rosière

Déclaration

Retour à vos déclarations

1 Période & Hébergement 2 Déclarer un ou plusieurs séjours 3 Valider la déclaration

1 - Choix de la période et de l'hébergement

Période de perception : 2022 JANVIER

Hébergement : (1241) CHALET SIMBA Catégorie : MEUBLE 3*

2 - Déclarer un ou plusieurs séjours

- + Séjour 1 du 08/01/2022 au 15/01/2022 : 63 €
- + Séjour 2 du 15/01/2022 au 22/01/2022 : 21 €

Fin de saisie des séjours

inetum.⁺ Positive digital flow

10 – Cliquer sur « Sélectionner votre fichier » afin d'apporter la pièce justificative de vos locations. Ce justificatif est obligatoire.

Documents à télécharger

Editer mon registre

Editer une quittance

Nous contacter

Se déconnecter

Retour à vos déclarations

1 Période & Hébergement 2 Déclarer un ou plusieurs séjours 3 Valider la déclaration

3 - Valider la déclaration

Registres des nuitées ou autre pièce jointe Sélectionnez votre fichier

Observation :

MONTANT TOTAL : 63.00 €

dont taxe additionnelle CD : 5.72 €

Enregistrer la déclaration et la valider plus tard Valider la déclaration

Plus d'options

inetum.⁺ Positive digital flow



11 - Cliquer sur → Valider la déclaration

12 – Cliquer sur **Retour à vos déclarations**

13 – Cliquer sur Payer la Taxe de Séjour

MON PORTAIL Connecté en tant que : GESTIONNAIRE TEST

Bienvenue sur le portail de la taxe de séjour de Montvalezan La Rosière

Vos déclarations à payer

Sélection à payer	Adresse	N°App. / Etage	Période & Dates	Nb. Pers. / Exo.	Nb. Nuits / Exo.	Nb. Nuits / Exo.	Montant	Limite paiement	Séjours	Commentaire
<input checked="" type="checkbox"/>	CHALET SMBA		Année 2022 2022 JANVIER Du 01/01/2022 au 31/01/2022	6 Personnes 2 Exo.	7 Nuits	42 Nuits 14 Exo.	63,00 €	31/01/2022		Déclaration valide Non modifiable

Règlement de la taxe de séjour

63 € Payer la Taxe de Séjour

14 – Cliquer sur « Télécharger la demande de paiement »

MON PORTAIL Connecté en tant que : GESTIONNAIRE TEST

Bienvenue sur le portail de la taxe de séjour de Montvalezan La Rosière

Choisissez votre moyen de paiement

Montant total à payer : 63 €

Télécharger la demande de paiement

- Cliquez ici pour télécharger le détail des déclarations
- Paiement en ligne
- Chèque
- Virement

inetum. Positive Digital First

Mairie de Montvalezan Mentions légales © INETUM Software



15 – Sur ce document vous trouverez le récapitulatif de vos locations et la somme à régler.



COMMUNE
SAVOIE



la Rosière
ESPACE SAN BERNARDO

Mairie
Chef Lieu - 1 Place de la Mairie
73700 MONTVALEZAN

Madame GESTIONNAIRE TEST
[REDACTED]
73700 SEEZ

DEMANDE DE PAIEMENT - TAXE DE SÉJOUR

Correspondant à vos déclarations de la période

Date d'émission : 10/06/2022

Adresse hébergement / Nom (N°)	N° app / Niveau	Catégorie	N° déc.	Début de déclaration	Fin de déclaration	Nbre Nuits / exonérées	Réel ou Forfait	Somme à payer
CHALET SIMBA / CHALET SIMBA (1241)	/	MEUBLE 3*	16454	01/01/2022	31/01/2022	42 / 14	Réel	63,00 €
SOMME TOTALE À PAYER								63,00 €
Date limite de paiement								31/01/2022

Vous pouvez payer selon les différents type de règlement disponibles sur votre portail de Taxe de séjour. En cas de paiement :

- Par chèque : libellé à l'ordre de "REGIE TAXE DE SEJOUR", accompagné du coupon ci-dessous
- Par virement bancaire :

IBAN	FR 76 1007173000000200106144
BIC / Swift	TRPUFRP1

Coupon à joindre à votre règlement par chèque

REGLEMENT DE LA TAXE DE SEJOUR

Hébergeur - N°1003
Madame GESTIONNAIRE TEST

SOMME TOTALE À PAYER **63,00 €**
Date limite de paiement 31/01/2022
Déclaration n° 16454

Adresse de règlement :

Mairie de MONTVALEZAN
Chef Lieu - 1, Place de la Mairie
73700 MONTVALEZAN
E-mail : ts@montvalezan.fr

Informations supplémentaires : du lundi au jeudi 08h00-12h00 13h30-17h00 le vendredi 08h00-12h00

16 – Choisissez votre mode de règlement

➤ Paiement en ligne : vous allez être redirigé sur PayFIP.gouv.fr pour procéder au règlement



PayFiP.gouv.fr

La solution de paiement de la Direction Générale des Finances Publiques.



Informations sur la dette

Référence de la dette : 100320220610094359561
Montant : 63,00€
Adresse électronique : [redacted]@outlook.fr

Choix du mode de paiement

- Chèque : Merci de joindre votre document « *Demande de paiement* » accompagné d'un seul et unique chèque à l'ordre de 'Régie Taxe de Séjour' .
- Virement : Le RIB de la Régie Taxe de Séjour figure sur le document « Demande de paiement » et également dans l'onglet **Document à télécharger** sur la gauche de votre écran.



FICHE N°4

Comment déclarer que vous n'avez pas loué votre location

Qui est concerné ?

- ❖ VOUS NE LOUEZ JAMAIS
- ❖ VOUS ETES EN RESIDENCE PRINCIPALE
- ❖ VOUS LOUEZ A DES PERSONNES EMPLOYEES POUR LA SAISON OU A L'ANNEE DANS LA COMMUNE
- ❖ VOUS ETES DANS UN HEBERGEMENT D'URGENCE

Je me connecte sur mon compte de la taxe de séjour :

<https://taxedesejour.ofeaweb.fr/ts/montvalezan>

Pour rappel : votre identifiant est votre adresse mail, le mot de passe est créé par vos soins.

Si vous avez oublié votre mot de passe merci de cliquer sur « Mot de passe oublié ? » afin d'en générer un nouveau.



MAIRIE DE MONTVALEZAN

COMMUNE SAVOIE

la Rosière
ESPACE SAN BERNARDO

Bienvenue sur le portail de la taxe de séjour
de Montvalezan La Rosière

Madame, Monsieur,

La taxe de séjour sert à financer le développement touristique à travers des actions de communication, de marketing, de promotion et de commercialisation de notre station ainsi que d'accueil et de fidélisation de la clientèle nationale et internationale.

Je vous rappelle que notre plateforme web « Taxe de Séjour Montvalezan » vous permet non seulement d'obtenir toutes les informations contractuelles, mais également d'effectuer déclarations et paiements en ligne.

Aussi, si en qualité de propriétaire d'un logement sur la station vous accueillez des vacanciers, je vous rappelle qu'il vous revient de percevoir cette taxe auprès de vos clients et de la reverser directement à la mairie de Montvalezan. Pour cela, nous vous proposons ce service de déclaration et de paiement en ligne qui selon votre souhait, vous permet de vous connecter à votre propre compte et d'effectuer facilement et rapidement vos transactions taxe de séjour.

Toutes les déclarations devront être effectuées mensuellement à compter du 1er janvier 2020.

Tous les paiements devront être effectués avant le 31 mai pour la saison d'hiver, et avant le 30 septembre pour la saison d'été.

Je vous souhaite par avance une excellente découverte de notre nouveau site et une bonne navigation !

MAIRIE DE MONTVALEZAN
COMMUNE SAVOIE

la Rosière
ESPACE SAN BERNARDO



1 – Cliquer sur « Télédéclarer et Payer la Taxe »

MON PORTAIL Connecté en tant que : GESTIONNAIRE TEST

Bienvenue sur le portail de la taxe de séjour de Montvalezan La Rosière

Pour créer votre première déclaration, cliquez ici [Déclarer](#)

BIENVENUE SUR LE SITE DE TELEDECLARATION ET DE PAIEMENT EN LIGNE DE LA TAXE DE SEJOUR

La taxe de séjour est destinée à améliorer l'accueil de ses visiteurs sur le territoire communal. Intégralement reversée à l'office du tourisme, la taxe de séjour contribue au développement touristique de la commune au travers d'actions de communication, de promotion ... Elle s'applique à toute personne majeure qui séjourne dans la commune et qui par conséquent ne possède pas une résidence à raison de laquelle elle est redevable de la taxe d'habitation. La commune a institué par délibération du conseil municipal une taxe de séjour au réel. La période de perception est basée sur l'année civile du 1^{er} janvier au 31 décembre avec une période de déclaration et de reversement mensuel à terme échu. En votre qualité d'hébergeur, vous devez percevoir le produit de la taxe de séjour conformément aux dispositions de la délibération du conseil municipal, et le reverser à la commune.

Mon Suivi / Mes Actions				
	Date limite Déclaration	Déclaration effectuée	Date limite Paiement	Paiement effectué
2020 DECEMBRE	31/12/2020	X	31/12/2021	X
2021 JANVIER	31/01/2021	X	31/01/2021	X
2021 FEVRIER	28/02/2021	X	28/02/2021	X
2021 MARS	31/03/2021	X	31/03/2021	X
2021 AVRIL	30/04/2021	X	30/04/2021	X
2021 MAI	31/05/2021	X	31/05/2021	X
2021 JUN	30/06/2021	X	30/06/2021	X
2021 JUILLET	31/07/2021	X	31/07/2021	X
2021 AOÛT	31/08/2021	X	31/08/2021	X
2021 SEPTEMBRE	30/09/2021	X	30/09/2021	X
2021 OCTOBRE	31/10/2021	X	31/10/2021	X
2021 NOVEMBRE	30/11/2021	X	30/11/2021	X
2021 DECEMBRE	31/12/2021	X	31/12/2021	X
2022 JANVIER	31/01/2022	X	31/01/2022	X
2022 FEVRIER	28/02/2022	X	28/02/2022	X

2 – Cliquer sur « Ajouter une déclaration »

MON PORTAIL Connecté en tant que : GESTIONNAIRE TEST

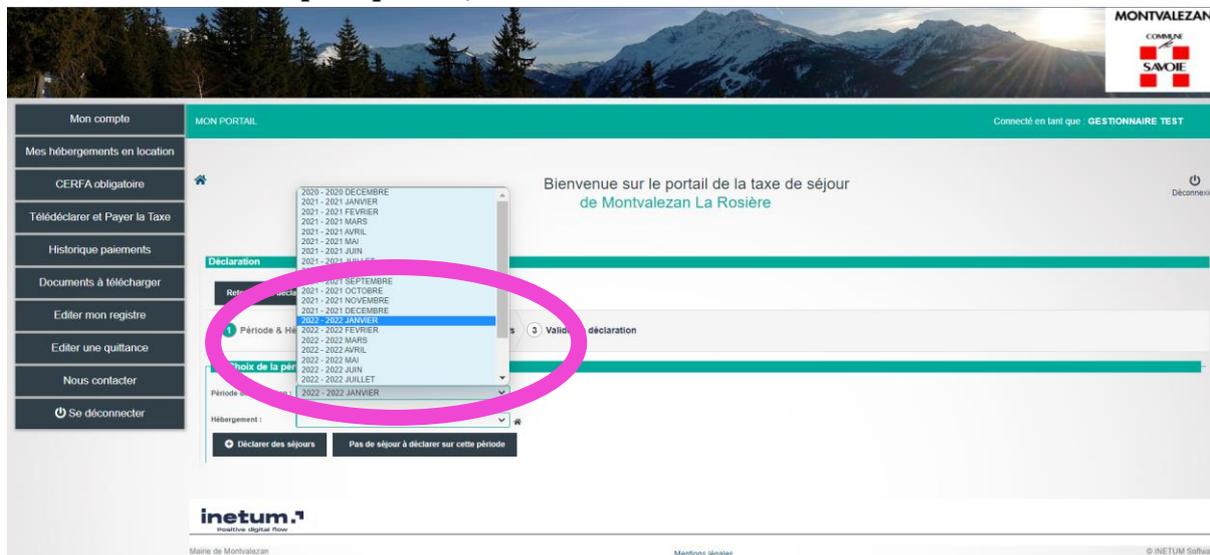
Bienvenue sur le portail de la taxe de séjour de Montvalezan La Rosière

[Ajouter une déclaration](#)

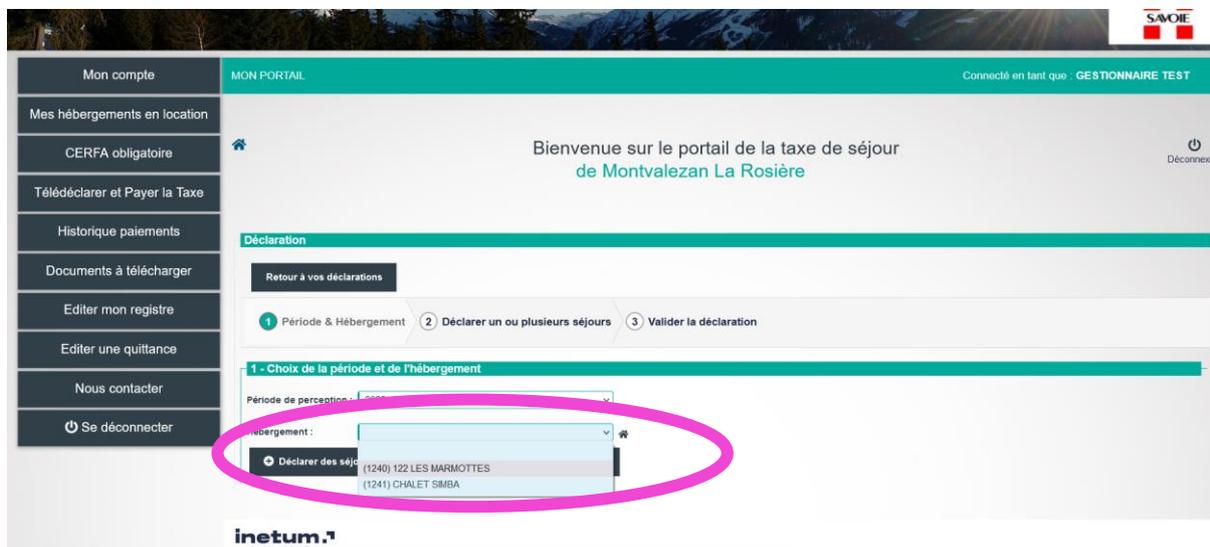
inetum[®]
Innovation digitale pour

Mairie de Montvalezan Mentions légales © INETUM Software

3 – Dans « Période de perception », choisir le mois.



4 – Choisir votre hébergement (si vous en disposez de plusieurs)





5 – Une fois votre période de perception choisi ainsi que votre hébergement cliquer sur **Pas de séjour à déclarer sur cette période**

6 – Cliquer sur **Valider la déclaration**

MAIRIE DE MONTVALEZAN

